

20883

Klöckner Distribution Industrielle

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 22.587.800 €

Siège Social : 173-179, boulevard de la République
93300 AUBERVILLIERS



INPI

30 DEC. 2005

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 13 AVRIL 2005

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société Klöckner Distribution Industrielle s'est réuni le 13 avril 2005 à 10 heures au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents ou représentés :

Dr. Thomas LUDWIG, Président,
Monsieur Derrick NOE, Vice-Président,
Monsieur Peter RINGSLEBEN,
Monsieur Philippe FIEVEZ.

Etait absent excusé :

KPMG SA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué.

Assistaient également au Conseil :

Monsieur Philippe MULLER, Président du Directoire,
Monsieur Christian HATTE, Vice-Président du Directoire.

Le Conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Christian HATTE est désigné comme secrétaire du Conseil de Surveillance.

.....

1) DEMISSION ET COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Président informe le Conseil de Surveillance de la démission, à effet du 28 février 2005, de Monsieur Georges KIRPS, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, compte tenu de son départ à la retraite.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur KIRPS pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle.

Monsieur le Président indique ensuite au Conseil que le nombre des membres du Conseil de Surveillance restant en fonction étant au moins égal au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de Commerce, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose en conséquence que Monsieur Bruno THERET soit coopté par le Conseil, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Georges KIRPS.

Après avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-78 du Code de Commerce, coopte, à compter de ce jour, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Monsieur Bruno THERET
domicilié 29, rue Marie-Adélaïde
L-2128 LUXEMBOURG

Conformément à la loi, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.



Monsieur THERET a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

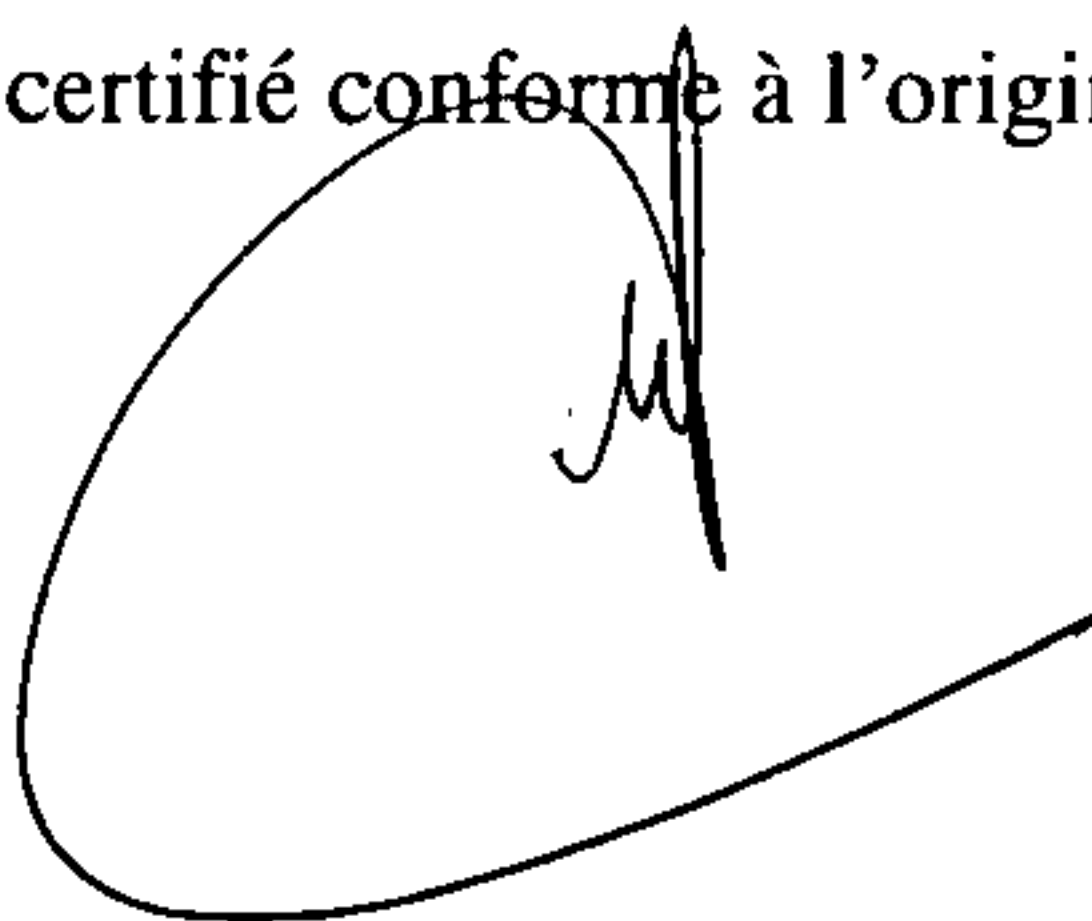
.....

2) POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

« Extrait certifié conforme à l'original »

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.